

MICHEL GODET

“INÉLUCTABLEMENT, NOUS ALLONS VERS LA RETRAITE À 70 ANS”

L'économiste Michel Godet, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, nous livre ses pistes sur la réforme des retraites.

INTERVIEW ELISABETH CHAVELET

Paris Match. Peut-on éviter le recul de l'âge légal de la retraite ?

Michel Godet. La réponse est oui, si l'on veut continuer à entrer dans l'avenir à reculons, au nom de la fameuse exception française. Le gouvernement et les partenaires sociaux disposent de trois leviers pour sauver la répartition : augmenter les cotisations, baisser les pensions et allonger la durée de vie active. Les marges de manœuvre sont faibles pour les cotisations qu'il faudrait, d'après le Cor (Conseil d'orientation des retraites), augmenter de 5 points d'ici à 2020 et de 10 points d'ici à 2050 en n'agissant que sur ce levier. En effet, les actifs, moins nombreux sur le marché du travail, seront en position de force pour négocier leur salaire net et peu enclins à payer plus pour des générations qui leur

viennent des 1 000 bénéficiaires du bouclier, soit environ deux millièmes des assujettis à l'ISF, dont le patrimoine dépasse 16 millions d'euros et qui se sont partagé les deux tiers du pactole. Ces ménages-là profitent au maximum des niches fiscales pour baisser leur revenu imposable et se faire ainsi rembourser tout ou partie de leur ISF. Il suffirait que le bouclier ne s'applique pas au-dessus de 10 millions de patrimoine pour récupérer les trois quarts de la recette fiscale.

Comment sortir de l'impasse sans casse et réformer en profondeur notre fiscalité ?

L'impôt sur le revenu peut être rendu plus progressif en demandant un effort justifié à tous les dirigeants bénéficiaires de stock-options et autres avantages. **L'égalité de la retraite entre les salariés du privé et les fonctionnaires : on fait comment ?** Les inégalités pour les retraites entre le privé et le public font partie de celles qui sont devenues insupportables aux yeux d'un tiers des Français (au même titre que les bonus des traders, mais avant les fortes rémunérations des dirigeants et loin devant le bouclier fiscal ou les niches fiscales). Mais curieusement, les sympathisants de gauche ne sont que 20 % contre 41 % des sympathisants UMP à trouver à redire aux avantages des retraites du système public. Ce qui prouve bien, comme le remarquait Georges Elgozy, que « seules sont injustes les inégalités dont on ne profite pas ». Pourtant, la défense des acquis du secteur public, au nom du progrès et des solidarités intergénérationnelles, oublie qu'ils sont souvent aussi inégalitaires que l'étaient les privilèges de la noblesse en 1789. ■

2020 voire cinquante ans en 2050 d'après certaines projections du Cor. Tant qu'à faire, il serait plus responsable et juste d'appliquer le système de décote et surcote bien au-delà de 60 ans pour éviter les retraités pauvres et de creuser les écarts de pensions. On l'a compris, notre réponse à la question posée est franchement négative.

Taxer les revenus du travail et du capital, OK. Mais lesquels ? Qu'est ce qu'un haut revenu ? On peut encore, comme vient de le faire Martine Aubry au nom du PS, trouver sur le papier des recettes aussi consensuelles que fictives en faisant payer les banques, les riches, en taxant les revenus du capital et les stock-options. La solution est séduisante pour l'opinion : les riches, c'est les autres et, pour la moitié des Français qui ne paient pas l'impôt, ceux qui en paient doivent contribuer plus. Il faut certainement revoir notre fiscalité et la rendre plus juste en s'attaquant aux exonérations et aux niches fiscales les plus insolentes. Mais le compte n'y est pas, les riches ne sont pas assez nombreux ni assez riches pour financer les déficits de nos comptes sociaux. Nos prélèvements obligatoires sont trop élevés comme notre dépense publique, de 6 points supérieure à la moyenne communautaire par rapport au PIB (il y a un gisement de 120 milliards d'économies à trouver dans nos services publics).

« Le scandale : 1 000 bénéficiaires du bouclier fiscal se partagent les deux tiers du pactole »

ont transmis une dette qui s'élève déjà à 150 000 euros par actif (si l'on tient compte des engagements de l'Etat notamment pour les retraites des fonctionnaires). En ce qui concerne les pensions, il faudrait baisser encore de 22 % le pouvoir d'achat des retraités par rapport aux actifs d'ici à 2020 et de 36 % d'ici à 2050. Il faut donc surtout agir sur le troisième levier : notre pays devra bientôt, comme ses voisins, repousser l'âge légal de départ à la retraite bien au-delà de 60 ans et se rapprocher progressivement des 70 ans.

On peut aussi répondre oui en pure hypocrisie, tout en continuant à augmenter le nombre d'années nécessaires pour percevoir la retraite à taux plein. Quarante ans aujourd'hui, quarante et un ans en 2012 et quarante-quatre ans en



Ses derniers livres

« La famille, une affaire publique », avec Evelyne Sullerot, éd. La Documentation française, 2009.

« La prospective stratégique pour les entreprises et les territoires », avec Philippe Durand, éd. Topos Dunod, 2008.

« Le courage du bon sens, pour construire l'avenir autrement », éd. Odile Jacob, 2009.

« Le vieillissement, une bonne nouvelle ? », avec Marc Mousli, éd. La Documentation française, 2009.

